

RFFA: Un enjeu vital pour la Suisse et Genève

La fiscalité des entreprises évolue dans le monde et la Suisse doit s'y adapter pour défendre ses intérêts et préserver sa prospérité. Voilà pourquoi nous voterons le 19 mai sur la réforme de la fiscalité des entreprises dite RFFA, plus précisément sur son volet fédéral, ainsi que sur sa mise en œuvre genevoise.

Qu'est-ce que la RFFA? C'est la possibilité de trouver une solution à deux problèmes urgents pour la Suisse, à savoir la réforme de la fiscalité des entreprises, que le pays s'est engagé à mettre en œuvre en 2020, et la réforme de l'AVS, dont le financement n'est plus assuré depuis quelques années.

PONT-OF-VIEWS.CH



Nathalie Hardyn (à gauche) et la conseillère d'Etat Nathalie Fontanet, qui a brillamment porté le projet RFFA.

Une bonne solution pour la Suisse

En couplant le projet de réforme de l'imposition des entreprises au financement de l'AVS, le Parlement fédéral a réussi à élaborer un projet permettant non seulement de préserver la prospérité du pays, mais aussi de contribuer à réduire le déficit de financement de l'AVS. Pour 1 franc de manque à gagner fiscal, 1 franc sera en effet investi dans l'AVS.

Avec la RFFA, les entreprises seront toutes soumises aux mêmes règles d'imposition. Les statuts fiscaux spéciaux disparaîtront. Cette réforme permettra à la Suisse de préserver les emplois et les recettes fiscales et de continuer à figurer parmi les pays les plus attractifs pour les entreprises innovantes. En outre, le projet encourage la recherche et le développement, ce qui profitera aussi au pôle scientifique suisse.

Préserver le tissu économique genevois

La prospérité genevoise repose largement sur sa dimension internationale. Les entreprises que l'on appelle communément les «multis» et qui bénéficient d'un statut fiscal particulier génèrent directement 22 000 emplois dans notre canton. A ceux-ci s'ajoutent environ 40 000 emplois indirects par le biais de la multitude d'entreprises locales qui fonctionnent grâce à la présence

de ces sociétés. Toutes vivent en symbiose, les plus grandes fournissant du travail aux plus petites et donc assurant des emplois. Avec leurs collaborateurs, les «multis» rapportent environ 1,1 milliard de francs de recettes fiscales au canton et aux communes. Même si la RFFA entraîne pour elles une hausse d'impôts, les entreprises multinationales soutiennent la réforme fiscale, tant à l'échelon fédéral que dans sa mise en œuvre genevoise. En effet, avec la réforme, les nouvelles règles du jeu en matière de fiscalité seront claires et transparentes. Les entreprises

sauront précisément quelles règles fiscales s'appliquent à leurs activités et elles auront la garantie que le droit fiscal ne change pas à très court terme. Une sécurité dans ces deux domaines constitue une base importante pour les décisions d'investissement. Mais si la RFFA fédérale est approuvée et que la RFFA genevoise ne l'est pas, les sociétés à statuts verront leur charge fiscale augmenter très fortement. Certaines pourraient délocaliser, avec à la clef le risque de perdre des dizaines de milliers d'emplois, ainsi que des centaines de millions de francs de revenus fiscaux.

Pour les entreprises locales, le principal point positif de la RFFA est naturellement la diminution du taux d'imposition des bénéficiaires. Actuellement de 24,2%, le taux passera à 13,99%. Au-delà de cet aspect, la forte interdépendance entre les grandes entreprises actives à l'international et les PME locales signifie que si les unes restent à Genève, les autres continuent d'avoir du travail.

Les communes n'ont rien à craindre de la RFFA

L'Union des villes suisses soutient la réforme, car la rétrocession fédérale pour les cantons passe de 17% à 21,2%. Pour Genève, cela représente 111 millions de plus par an. Dans le canton, la situation des communes est sensiblement améliorée par rapport au projet dit «RIE III», que l'Association des communes genevoises soutenait par ailleurs. En effet, la part des communes à la rétrocession supplémentaire de l'impôt fédéral direct a été relevée de 13% à 20%.

Deux cent millions de francs pour aider les familles genevoises

Le volet cantonal de la RFFA genevoise, longuement négocié par les partis gouvernementaux, comporte deux mesures fortes destinées à la classe moyenne, l'une en faveur des jeunes parents et l'autre en faveur des assurés sur la maladie.

Une Fondation en faveur de la petite enfance sera en effet créée avec pour mission de réduire la pénurie de places d'accueil. Cette mesure sera financée par une contribution patronale fixée à 0,07% de la masse salariale. Vingt millions de francs seront ainsi alloués au soutien à la petite enfance et permettront de financer 533 nouvelles places de crèche dans le canton. Pour les employeurs, l'effort demandé est tout à fait acceptable. La seconde mesure concerne l'assurance maladie. Le Grand Conseil a accepté le contre-projet à l'Initiative «Pour des primes d'assurance-maladie plafonnées à 10% du revenu ménager» (IN 170). Alors que l'Initiative coûterait, la première année, 450 mil-

lions de francs, à ajouter aux 335 millions de francs qui sont actuellement budgétisés pour les subsides, le contre-projet, lui, prévoit d'augmenter le montant des subsides d'assurance-maladie. Le subside maximal accordé passera de 90 à 300 francs. Le cercle des bénéficiaires sera en outre élargi. Ainsi, 125 000 personnes pourront toucher un subside, contre 53 000 aujourd'hui. Cette mesure, d'un coût annuel de 186 millions de francs, vise notamment à soulager la classe moyenne.

La réforme de l'imposition des entreprises est d'une importance cruciale pour la Suisse comme pour Genève. Tant au niveau fédéral que cantonal, les projets sont équilibrés. Ils concilient les intérêts des entreprises comme ceux des travailleurs, des familles et de la population en général. Il est donc fondamental que, le 19 mai, les Genevois glissent un double oui à la RFFA dans les urnes, sans oublier le contre-projet à l'Initiative 170. ■

Nathalie Hardyn

Membre de la Direction de la CCI